



vous informer



# Prestations extra-légales 2011

■ entreprises insertion

Ces aides s'adressent aux personnes affiliées à la MSA pour leurs prestations maladie. Les conditions indiquées ne sont pas exhaustives. Merci de vous renseigner auprès de votre MSA pour plus de précisions.

### ► Aide à domicile des personnes handicapées

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide pour financer l'intervention d'une aide ménagère	96 h maxi sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU), 10 ou 12 €/h selon QF	1 an	Personnes isolées en incapacité durable, perte d'autonomie. Ces aides s'adressent aux personnes affiliées à la MSA pour leurs prestations maladie. QF inférieur ou égal à 936 €. (1/2 part supplémentaire pour calcul du QF)

### ► Portage de repas

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide pour financer un service de portage de repas	forfait 100 €	1 mois (3 maxi/an)	Bénéficiaire d'un accord d'aide à domicile Sortie d'hospitalisation

### ► Téléassistance Présence Verte

Motif	Aides	Durée	Conditions
Aide financière pour s'équiper du système Présence Verte	8 €/mois	Durée abonnement	Personnes handicapées du régime agricole de moins de 60 ans <b>sans condition de ressources</b> Pas de cumul avec la PCH (prestation de compensation du handicap)



### ► Aide aux aidants

Motif	Aides	Conditions
Favoriser le répit de l'aidant	<b>Participation aux frais : 500 € maxi</b> • intervention d'une aide à domicile • hébergement temporaire en établissement	Evaluation du besoin par un travailleur social

### ► Accès aux soins

Motif	Conditions
60% maxi du reste à charge (après remboursements maladie et complémentaire) • prothèses dentaires (ou orthopédie dento-faciale) et auditives : 400 € maxi • frais optiques : 200 € maxi • semelles orthopédiques : forfait 70 € • prothèse capillaire : 200 €	Ressources inférieures au plafond CMUC + 40%

### ► Aide pour fournitures à usage unique

Motif	Aides	Conditions
Incontinence	2 forfaits selon le QF : 200 €/an ou 300 €/an	Sur présentation d'un certificat médical

### ► Aide aux exploitants et salariés en situation fragile, liées aux difficultés conjoncturelles

L'évaluation du besoin est réalisée par un travailleur social. Le dossier est étudié par le Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS).

### ► Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH)

La MSA contribue à ces fonds départementaux gérés par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Ils permettent le financement d'aides techniques, d'aménagement de véhicule, de logement...

### ► Aide aux personnes handicapées

L'évaluation du besoin est réalisée par un travailleur social pour l'aménagement du cadre de vie et/ou aménagement du poste de travail en complément des autres dispositifs. Aide pour les études ou le départ en vacances. Le dossier est étudié par le CASS.

### ► Fonds Unique Habitat (FUH)

La MSA contribue à ce fonds départemental relevant de la responsabilité des Conseils Généraux. Son domaine d'intervention concerne les loyers (entrée dans des lieux, retard), les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. Les demandes d'aides sont à déposer auprès du gestionnaire désigné par le Conseil Général dans chaque département.

Comment calculer votre QF...  
(Quotient Familial)



1/12<sup>e</sup> des revenus annuels N-2 avant abattements + prestations familiales du mois précédant la demande

nombre de parts\*

- \* • 2 parts pour couple
- 1 part pour personne seule
- 1/2 part supplémentaire pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé

Les aides figurant dans ce document sont déterminées par le Conseil d'Administration de la MSA Marne Ardennes Meuse et peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année.

MSA Marne Ardennes Meuse

24, boulevard Roederer  
51077 Reims Cedex

N° Azur 0810 51 04 03 (prix appel local)  
www.msa085155.fr



L'essentiel & plus encore